



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-07-68 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le « feuillet 2/4 » du plan de zonage auquel réfère l'article 2.1.1 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifié :

- 1° par l'agrandissement de la zone Hc 69-71 à même une partie de la zone Hc 69-61, le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement en annexe « A » ;
- 2° par l'agrandissement de la zone Cm 69-72 à même une partie de la zone Hc 69-61, le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 18 août 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 23 SEPTEMBRE 2008